

OMPI



IPC/WG/22/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 8 janvier 2010

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB

Vingt-deuxième session
Genève, 30 novembre – 4 décembre 2009

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa vingt-deuxième session à Genève du 30 novembre au 4 décembre 2009. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Office européen des brevets (OEB) (21). Le Costa Rica était représenté par un observateur. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. A. Farassopoulos, chef du Service des classifications internationales et des normes de l’OMPI.

BUREAU

3. M. A. Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DELIBERATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

5. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

SUPPRESSION DES RENVOIS NON LIMITATIFS DU SCHÉMA

6. Le groupe de travail a rappelé la décision qu'il avait prise à sa dernière session, selon laquelle tous les renvois figurant dans les titres des classes devraient être supprimés du schéma, quelle que soit leur nature. Trois projets de maintenance M 033 à M 035 ont été créés respectivement pour la mécanique, l'électricité et la chimie, afin d'examiner les cas dans lesquels aucun accord n'avait pu être atteint concernant le type de renvoi (renvois de limitation, renvois indicatifs, renvois à des endroits axés sur l'application) et les endroits où les transférer.

7. En ce qui concerne les renvois considérés comme des "adaptations particulières" et qu'il était proposé de maintenir dans le schéma, le groupe de travail a décidé de les transformer en "renvois de limitation".

8. Le groupe de travail a formulé les observations ci-après concernant la suppression des renvois non limitatifs du schéma. Dans le présent paragraphe, tout renvoi à des annexes désigne, sauf indication contraire, les annexes du dossier de projet correspondant.

Projet M 033 (mécanique) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet, et notamment d'une proposition établie par le Bureau international (voir l'annexe 8), ainsi que des observations reçues.

Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, les mesures proposées à l'annexe 8 concernant le placement des renvois supprimés (voir les annexes techniques 71 à 89 et l'annexe 11 du dossier de projet).

Le Bureau international a été invité à établir un tableau de synthèse pour les renvois restants qui n'avaient pu faire l'objet d'un accord concernant leur type ou l'endroit où il convenait de les transférer et à y inclure les questions posées et les observations reçues jusqu'ici.

Projet M 034 (électricité) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet, et notamment d'une proposition établie par le Bureau international (voir l'annexe 6), ainsi que des observations reçues.

Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de modifications mineures, les mesures proposées à l'annexe 6 concernant le placement des renvois supprimés (voir les annexes techniques 90 et 91 et l'annexe 9 du dossier de projet).

Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 035 (chimie) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet, et notamment d'une proposition établie par le Bureau international (voir l'annexe 7), ainsi que des observations reçues.

Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, une partie des mesures proposées à l'annexe 7 concernant le placement des renvois supprimés (voir les annexes techniques 92 à 104 et l'annexe 11 du dossier de projet).

En ce qui concerne les renvois à la sous-classe C12P et aux groupes principaux C25B 3/00 et C25B 7/00 figurant dans la classe C07, la Suède, en qualité de rapporteur du projet M 714, a été invitée à soumettre une proposition pour confirmer la nature desdits renvois et indiquer, pour les renvois de limitation uniquement, où il convenait de les placer dans le schéma général de la classe C07.

En ce qui concerne le renvoi à la classe C21 figurant dans le titre de la classe C22, l'OEB a été invité à soumettre une proposition pour préciser le lien entre les classes C22 et C21 dans le cadre du projet de maintenance M 717 nouvellement créé, avec l'OEB pour rapporteur.

En ce qui concerne les renvois aux groupes principaux C23C 28/00 et C23F 17/00 figurant le titre de la classe C25, l'OEB a été invité à soumettre une proposition de note relative à la classe C25 remplaçant les renvois aux groupes principaux C23C 28/00 et C23F 17/00 dans le cadre du projet de maintenance M 718 nouvellement créé, avec l'OEB pour rapporteur.

Ce projet a par conséquent été considéré comme achevé.

Projet M 036 (mécanique) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet, et notamment d'une proposition établie par le Bureau international (voir l'annexe 6), ainsi que des observations reçues.

Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, les mesures proposées à l'annexe 6 concernant la suppression des renvois non limitatifs de quatre sous-classes pour lesquelles des définitions avaient déjà été publiées (voir les annexes techniques 105 à 108 et l'annexe 9 du dossier de projet).

Le groupe de travail a prié le rapporteur des projets de définition D 073 et D 075 (le Royaume-Uni) de confirmer la nature du renvoi à la sous-classe B03B figurant dans la sous-classe B03D et du renvoi au groupe F01N 3/037 figurant dans la sous-classe B04C.

Projet M 037 (électricité) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet, et notamment d'une proposition établie par le Bureau international (voir l'annexe 6).

Le groupe de travail a approuvé les mesures proposées à l'annexe 6 concernant la suppression des renvois non limitatifs de cinq sous-classes pour lesquelles des définitions avaient déjà été publiées (voir les annexes techniques 109 à 111).

Projet M 038 (chimie) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet, et notamment d'une proposition établie par le Bureau international (voir l'annexe 7), et des observations reçues.

Le groupe de travail a approuvé les mesures proposées à l'annexe 7 concernant la suppression des renvois non limitatifs de huit sous-classes pour lesquelles des définitions avaient déjà été publiées (voir les annexes techniques 112 à 117).

Le Bureau international a été invité à reconsidérer les mesures proposées pour les sous-classes C07D et C08F compte tenu de la règle de priorité de la dernière place appliquée dans ces sous-classes et d'établir une nouvelle proposition du rapporteur.

Le Bureau international a été invité à soumettre des propositions concernant les sous-classes restantes dans le cadre des projets M 036 à M 038. À l'issue d'une série d'observations, des propositions de synthèse devraient être établies par le Bureau international pour approbation par l'équipe d'experts.

Le Secrétariat a informé le groupe de travail que l'annexe 11 du dossier de projet WG 191 contenait un tableau récapitulatif de l'état d'avancement de la tâche relative à la suppression des renvois non limitatifs pour chaque sous-classe, qui serait actualisé à l'issue de la session en cours afin de tenir compte des dernières décisions prises (voir l'annexe 12).

INTRODUCTION DE GROUPES PRINCIPAUX RESIDUELS DANS LES SOUS-CLASSES DE LA CIB

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet R 706, et notamment de la proposition du rapporteur figurant à l'annexe 22.

Le groupe de travail a approuvé le nouveau groupe principal résiduel G06M 15/00 correspondant à la deuxième partie du titre de la sous-classe (voir l'annexe technique 118).

Le projet a ainsi été achevé.

PROGRAMME DE REVISION DE LA CIB

Généralités

10. Le groupe de travail a examiné 26 projets de révision au total, à savoir sept projets C en instance et 19 projets A, et approuvé les modifications relatives à ces projets (voir les annexes techniques 1 à 42 du présent rapport relatives aux projets de révision). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre et des délais correspondants font l'objet de l'annexe III du présent rapport.

Projets de la révision de la CIB

11. Le groupe de travail a formulé les observations ci-après concernant les projets de révision de la CIB. Dans le présent paragraphe, tout renvoi à des annexes désigne, sauf indication contraire, les annexes du dossier de projet correspondant.

Projet A 009 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 45. L'OEB a été invité à établir une version française de ces définitions.

Le groupe de travail est convenu d'ajouter une nouvelle entrée au groupe principal G01S 19/00 dans la première entrée du schéma général de la sous-classe correspondant au "Balisage" (voir l'annexe technique 1).

Projet A 012 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version française du schéma (voir l'annexe technique 2F) et les définitions figurant à l'annexe 38 (voir l'annexe 43).

L'OEB a été invité à établir une version française des définitions.

Projet A 014 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 24 (voir l'annexe technique 3E). Il a été décidé qu'aucune définition n'était nécessaire pour ce projet.

La version française figurant à l'annexe 27 a été approuvée (voir l'annexe technique 3F).

Projet A 017 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, les modifications de la version anglaise du schéma proposées à l'annexe 25 et les modifications à apporter en conséquence à la version française (voir les annexes techniques 4E et 4F), la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 26, sous réserve de certaines modifications proposées par le Japon à l'annexe 27 et par le Royaume-Uni à l'annexe 29 (voir l'annexe 31), la table de concordance proposée à

l'annexe 23 (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 21.

La version française des définitions de l'annexe 30 a également été approuvée sous réserve de modifications (voir l'annexe 32).

Projet A 018 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé les propositions de modification de la version anglaise du schéma figurant à l'annexe 21, sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 5E), ainsi que la table des renvois croisés figurant à l'annexe 14.

Des observations ont été demandées

- sur les moyens d'incorporer la matière des sous-groupes B21D 26/023 et B21D 26/035 dans le schéma;
- sur la question de savoir s'il conviendrait de remplacer "et" par "ou" dans les sous-groupes B21D 26/029 et B21D 26/045, compte tenu des énoncés de définitions correspondants;
- sur la question de savoir si les titres des sous-groupes B21D 26/031 et B21D 26/047 rendaient correctement compte de leur nature résiduelle conformément aux définitions correspondantes figurant à l'annexe 20;
- sur la question de savoir si le terme "bottom" utilisé dans le titre du sous-groupe B21D 26/049 convenait ou si le terme "close end" était plus approprié; et
- sur la question de savoir si le titre du sous-groupe B21D 26/053 rendait compte de la matière que ce sous-groupe était censé couvrir.

Le rapporteur a été invité à actualiser la table de concordance sur la base des réponses aux questions susmentionnées.

La version française des modifications approuvées de la version anglaise du schéma a été demandée pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

L'OEB a indiqué que l'achèvement des travaux de reclassement à l'OEB était prévu en septembre 2010. Il a été noté que les États-Unis d'Amérique devraient achever le reclassement d'ici la fin de 2010 et le Japon d'ici la fin mars 2010.

Projet A 019 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise du schéma figurant à l'annexe 14 (voir l'annexe technique 6E) et les définitions figurant à l'annexe 18. La version française du schéma figurant à l'annexe 19 a également été approuvée, sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 6F). La table de concordance figurant à l'annexe 13 a été approuvée sous réserve de modifications mineures (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 12 a également été approuvée.

L'OEB a été invité à établir une version française des définitions.

Il a été noté, en ce qui concerne la vérification des renvois croisés, que le Bureau international devrait désormais vérifier également les définitions et l'index des mots clés.

Projet A 020 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé les définitions figurant à l'annexe 23, ainsi que les observations du Japon figurant à l'annexe 24 (voir l'annexe 25). La version française figurant à l'annexe 19 a été approuvée, sous réserve des observations de la France faisant l'objet de l'annexe 20 (voir l'annexe technique 7F).

L'OEB a été invité à établir une version française des définitions.

Projet A 021 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version anglaise du schéma proposée à l'annexe 21 (voir l'annexe technique 8E).

La table de concordance figurant à l'annexe 17, la table des renvois croisés figurant à l'annexe 13, la version française du schéma (voir l'annexe technique 8F) et les définitions figurant à l'annexe 22 ont également été approuvées.

La version française des définitions a été demandée pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

Projet A 022 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, les versions anglaise et française proposées pour le schéma (voir les annexes techniques 9 et 10). La table de concordance figurant à l'annexe 16, ainsi que les remarques de la Suède figurant à l'annexe 20, et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 14 ont également été approuvées. Les définitions figurant à l'annexe 19 ont également été approuvées, ainsi que les observations de la Suède indiquées à l'annexe 20 et celles de l'Allemagne figurant à l'annexe 21.

L'OEB a été invité à établir une version française des définitions.

Projet A 023 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise du schéma figurant à l'annexe 7 (voir l'annexe technique 11E).

Des observations ont été demandées

- sur la question de savoir si le titre approuvé du groupe G03F 1/40 et ses exemples étaient appropriés, et notamment si le titre devrait être libellé comme suit : “ESD prevention or protection”;
- sur la question de savoir si l'exemple approuvé concernant le groupe G03F 1/44 était approprié;

- sur la question de savoir si la nature résiduelle des groupes G03F 1/50 et 1/68 devrait être expressément indiquée compte tenu de la règle de priorité de la première place;
- sur la question de savoir si le titre approuvé du sous-groupe G03F 1/64 couvrirait correctement la matière que ce groupe était censé couvrir; et
- sur la question de savoir si les sous-groupes G03F 1/88, 1/90 et 1/92 couvriraient les anciens sous-groupes G03F 1/02, 1/04 et 1/06 et sur la manière de les intégrer dans le nouveau schéma.

L'OEB a été invité à actualiser la version française du schéma de l'annexe 6, en tenant compte des modifications approuvées figurant à l'annexe 7.

Projet A 024 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française du schéma de l'annexe 9, ainsi que les observations de la France figurant dans l'annexe 18 (voir l'annexe technique 12F), la table de concordance figurant à l'annexe 8 (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 10.

La version anglaise des définitions de l'annexe 16 a également été approuvée sous réserve de l'insertion d'un renvoi au groupe A01M 29/16 dans les définitions du groupe A01M 29/22, conformément à la proposition de la Suède figurant à l'annexe 17 (voir l'annexe 19). Le rapporteur a été invité à établir une version française des définitions.

Projet A 025 (mécanique) – Le groupe de travail a souscrit aux conclusions du rapporteur indiquant que le groupe principal approuvé F41H 11/00 incorporait correctement le sous-groupe F41H 11/12, qu'il n'était pas nécessaire de prévoir dans le groupe F41H 11/14 un renvoi au groupe F42B 12/68 et que le titre approuvé du sous-groupe F41H 11/30 était correct. Il a été noté que le terme "landmines" devait s'écrire en un seul mot (voir l'annexe technique 13E).

Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version française du schéma de l'annexe 11 (voir l'annexe technique 13F). La table de concordance de l'annexe 9 (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés de l'annexe 10 ont également été approuvées.

Une série d'observations a été demandée sur les propositions de définitions du rapporteur figurant à l'annexe 8, en vue de l'établissement d'une proposition de synthèse du rapporteur.

Projet A 026 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version anglaise du schéma figurant à l'annexe 8 et la version française figurant à l'annexe 12 (voir les annexes techniques 14E et 14F), la table de concordance de l'annexe 10 (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés de l'annexe 11.

La version anglaise des définitions figurant à l'annexe 18 a également été approuvée sous réserve de changements mineurs dans le groupe F23B 90/06 et de la suppression des définitions du groupe F23B 90/00 (voir l'annexe 20).

Une version française des définitions a été demandée pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

Projet A 027 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la partie restante du schéma en anglais et le schéma complet en français (voir les annexes techniques 15 et 16). En outre, suite à la vérification des renvois croisés (voir l'annexe 12), les corrections correspondantes à apporter au schéma ont été approuvées (voir les annexes techniques 17 et 18). Enfin, la table de concordance a été approuvée (voir l'annexe V du présent rapport).

Une série d'observations a été demandée sur les définitions proposées à l'annexe 17 compte tenu des observations des États-Unis d'Amérique figurant à l'annexe 19.

Projet A 028 (mécanique) – Le groupe de travail a souscrit à la conclusion du rapporteur selon laquelle la version anglaise déjà approuvée du schéma n'appelait pas de modifications supplémentaires et a approuvé la version française figurant à l'annexe 10 sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 19F). La table de concordance figurant à l'annexe 11 (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 12 ont également été approuvées.

La version anglaise des définitions figurant à l'annexe 9 a été approuvée à la condition que le rapporteur soumette une proposition actualisée moyennant la suppression de tous les renvois inutiles dans les dessins, pour autant que cela ne demande pas trop de temps.

La version française des définitions a été demandée pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

Projet A 029 (électricité) – Une version modifiée du nouveau groupe H04N 5/341 et la version française complète du schéma ont été approuvées (voir l'annexe technique 20). La table de concordance a également été approuvée (voir l'annexe V du présent rapport). Enfin, compte tenu de la vérification des renvois croisés, il a été décidé qu'aucune mesure ne s'imposait et le projet a donc été considéré comme achevé.

Projet A 030 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise du schéma figurant à l'annexe 7, sous réserve de certaines modifications, et est convenu de modifier les rubriques d'orientation pour les groupes A63C 5/00 à A63C 11/00 (voir l'annexe technique 21E).

Des observations ont été demandées

- sur la question de savoir si la règle de priorité de la première place était souhaitable pour ce nouveau groupe principal A63C 10/00 et, dans l’affirmative, si l’ordre des groupes approuvés était approprié;
- sur la question de savoir si les “snowboards” devaient être couverts dans la CIB et s’il était possible de modifier les titres actuels des sous-groupes du groupe A63C 5/00 pour couvrir expressément cette matière.

L’OEB a été invité à établir une table de concordance. Le Bureau international a été invité à soumettre une table des renvois croisés.

Projet A 031 (électricité) – Des observations ont été demandées sur la proposition initiale figurant à l’annexe 1 compte tenu des observations tardives soumises par la République de Corée dans l’annexe 3.

Projet A 032 (électricité) – Les nouveaux sous-groupes proposés pour la sous-classe G06Q ont été approuvés sous réserve de certaines modifications et certains groupes principaux ont été modifiés (voir l’annexe technique 22). Des observations ont été demandées

- sur les renvois proposés par l’Allemagne à l’annexe 8 pour les groupes G06Q10/04 et 20/32 approuvés;
- sur la question de savoir si l’exemple approuvé pour le groupe G06Q 20/06 était approprié; et
- sur l’intérêt de prévoir des définitions pour certains sous-groupes et, dans l’affirmative, pour lesquels.

L’OEB a été invité à établir une version française et une table de concordance. Le Bureau international a été invité à soumettre une table des renvois croisés.

Projet C 443 (chimie) – Les modifications proposées par le rapporteur à l’annexe 43 concernant les notes relatives à la classe C13 et à la sous-classe C13B ainsi que les titres correspondants des groupes principaux C13B 5/00 et 15/00 ont été approuvés. Il a été noté que les renvois aux titres de la classe C13 et des sous-classes C13B et C13K ont également été modifiés pour tenir compte des modifications des renvois déjà approuvées dans le cadre du projet M035 (voir les annexes techniques 25E, 26E et 33E).

La version française complète (voir les annexes techniques 25F à 33F) et les modifications découlant de la vérification des renvois croisés (voir les annexes techniques 23 et 24) ont également été approuvées. Enfin, la table de concordance a été approuvée (voir l’annexe V du présent rapport).

Projet C 447 (électricité) – La version française a été approuvée (voir l'annexe technique 34F) et le projet a ainsi été achevé.

Projet C 449 (électricité) – La version française figurant à l'annexe 36 ainsi qu'à l'annexe 21 a été approuvée (voir les annexes techniques 35F et 36F). Le rapporteur a été invité à soumettre une table de concordance avant la prochaine session du comité d'experts et le Bureau international a été invité à établir une table des renvois croisés.

Projet C 452 (électricité) – Il a été convenu que la portée de la sous-classe B82B devrait rester inchangée. Le titre et les notes proposés pour la sous-classe B82B ont ainsi été approuvés sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 37).

Deux groupes principaux supplémentaires ont été introduits dans la sous-classe B82Y et le titre de la sous-classe a été modifié en conséquence. Enfin, les notes proposées par le rapporteur pour la sous-classe B82Y ont également été approuvées sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 38).

Il a été noté qu'il n'y aurait pas de table de concordance dans le cadre de ce projet car cela créerait une masse trop importante de documents à reclasser. Les offices de la coopération trilatérale avaient déterminé la série initiale de documents relevant de la sous-classe B82Y. En outre, une liste d'endroits où les techniques relatives aux nanotechnologies étaient déjà classées, plus détaillée que celle figurant dans la note (4) de la sous-classe B82Y, serait prévue dans les définitions à venir, afin d'aider les autres offices à identifier les documents nationaux uniques à reclasser.

Enfin, il a été décidé d'appeler l'attention du comité sur le fait que la nouvelle note (4) approuvée relative à la sous-classe B82Y était en contradiction avec la proposition de suppression du paragraphe 107 du *Guide d'utilisation de la CIB* dans le cadre du projet CE 413.

Projet C 453 (électricité) – La table de concordance a été approuvée (voir l'annexe V du présent rapport). Les modifications découlant de la vérification des renvois croisés ont également été approuvées (voir les annexes techniques 39 et 40). Le projet a ainsi été achevé.

Projet C 455 (chimie) – La version française (voir les annexes techniques 41 et 42) et la table de concordance (voir l'annexe V du présent rapport) ont été approuvées. Suite à la vérification des renvois croisés, il a été convenu qu'aucune mesure ne s'imposait. Le projet a ainsi été achevé.

Projet C 456 (mécanique) – À la vingt et unième session du groupe de travail, des observations avaient été demandées sur la méthode à suivre, à savoir

– soit créer un nouveau schéma d'indexation pour les “technologies respectueuses de l'environnement” (TRE),

– soit créer une liste complète d’entrées dans l’index des mots clés sous le terme TRE.

Il a été convenu que l’utilisation d’un schéma d’indexation nécessiterait de faire la distinction entre les “bonnes” et les “mauvaises” technologies. En outre, les “bonnes” technologies d’aujourd’hui pourraient devenir les “mauvaises” technologies de demain. Il semblait nettement préférable d’établir dans l’index des mots clés une liste des endroits de la CIB où les TRE pouvaient être classées.

Les délibérations ont aussi porté sur la création d’un schéma unique ou commun structuré pour les TRE à partir de l’inventaire de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC. Un autre schéma d’indexation fondé sur les effets environnementaux (proposé par l’OEB dans l’annexe 8) n’a pas été jugé faisable. La création d’une équipe d’experts distincte aux fins de ce projet n’a pas été jugée nécessaire.

Le groupe de travail a noté que l’OEB travaillait à l’élaboration d’un schéma d’indexation non exhaustif fondé exclusivement sur les caractéristiques techniques. Le groupe de travail serait tenu informé de la mise au point définitive de ce schéma.

Il a par conséquent été décidé de recommander au comité d’approuver la solution fondée sur l’index des mots clés. Dans l’hypothèse où cette solution serait approuvée, le rapporteur a été invité à soumettre une proposition de synthèse sur la base des annexes 4 et 6. Une série d’observations a été demandée sur la proposition à soumettre avant la prochaine session du groupe de travail.

Il a en outre été convenu de proposer au comité d’établir une publication distincte de la liste des renvois aux endroits contenant des TRE dans l’index des mots clés de manière aisément accessible, par exemple sur la page Web consacrée à la CIB.

PROGRAMME DE DEFINITIONS DE LA CIB

Généralités

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base de synthèses des dossiers de projets de définition correspondants. Les décisions du groupe de travail concernant ces projets, et en particulier les nouveaux délais et la désignation des offices pour l’établissement des versions françaises, sont indiquées à l’annexe IV du présent rapport. On trouvera de plus amples informations sur ces décisions au paragraphe 18.

13. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la tâche relative à l’introduction des groupes principaux résiduels serait inséré dans le dossier de projet WG 111.

14. Afin de mieux mettre en évidence les modifications des propositions de définition décidées pendant la session, il a été noté que le Bureau international insérerait dans le projet de définition correspondant publié sur le forum électronique une annexe supplémentaire contenant la proposition approuvée et les modifications en mode “changements apparents”. Le numéro de ces annexes serait indiqué dans le rapport.

15. En raison d'une certaine confusion concernant les titres figurant dans certaines définitions proposées et les titres des endroits correspondants qui ont été adoptés lors de l'approbation du schéma, les propositions ci-après ont été approuvées :

a) les titres des groupes n'étaient pas nécessaires sur la nouvelle plate-forme de publication sur l'Internet étant donné que les définitions apparaîtraient dans une fenêtre qui s'ouvre automatiquement avec le schéma;

b) les titres, sans renvois, devraient être ajoutés automatiquement dans le fichier maître XML des définitions mais ne devraient pas s'afficher dans le contexte visé au point a) ci-dessus. Cela permettrait également la correction automatique des titres dans les définitions au cas où ils seraient modifiés dans le schéma; et

c) compte tenu du point b) ci-dessus, il n'était pas nécessaire d'ajouter les titres dans le formulaire de saisie des définitions.

16. Il a été noté que les Principes directeurs concernant la rédaction des définitions étaient en cours de révision dans le cadre du projet D000 et que les remarques susmentionnées seraient intégrées dans les Principes directeurs révisés.

17. Compte tenu de l'introduction de plusieurs illustrations dans certaines définitions, notamment dans le cadre du projet A 020, il a été noté que, si ces illustrations étaient tirées d'un document de brevet, celui-ci devrait être identifié. Il conviendrait d'éviter les illustrations avec des chiffres. Les chiffres ne devraient toutefois être supprimés que si cette tâche ne présentait pas trop de difficultés. Il convenait également de veiller à la clarté de l'illustration.

Projets de définitions dans la CIB

18. Outre les décisions dont il est rendu compte à l'annexe IV du présent rapport, le groupe de travail a formulé des observations ci-après au sujet des projets de définitions dans la CIB. Dans le présent paragraphe, tout renvoi à des annexes désigne, sauf indication contraire, les annexes du dossier de projet correspondant.

Projet D 039 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 69 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma figurant à l'annexe 54, sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 43).

Projet D 060 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma figurant à l'annexe 35 ainsi que les observations du Japon figurant à l'annexe 36 (voir l'annexe technique 120). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 069 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 27 sous réserve de modifications mineures.

Projet D 081 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations sur la proposition de suppression des renvois non limitatifs du schéma figurant à l'annexe 26 et sur les définitions figurant à l'annexe 27.

Projet D 095 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma contenue à l'annexe 22. Il a été convenu d'apporter un certain nombre de modifications à la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 23.

Le Bureau international a été invité à modifier la version française des définitions en conséquence.

Projet D 101 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma proposée à l'annexe 34 (voir l'annexe technique 44) et a demandé des observations sur la version française figurant à l'annexe 36.

Projet D 102 (mécanique) Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma proposée à l'annexe 34 (voir l'annexe technique 45). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 104 (mécanique) – Le groupe de travail est convenu qu'aucun groupe principal résiduel n'était nécessaire dans la sous-classe A61C et décidé d'incorporer les renvois indicatifs proposés à l'annexe 24 dans la définition. Le rapporteur a été invité à modifier la version anglaise et le Bureau international a été invité à modifier la version française en conséquence. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 106 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma proposée à l'annexe 27, sous réserve des observations indiquées à l'annexe 38 (voir l'annexe technique 46). La version française de l'annexe 39 a été approuvée, sous réserve des observations du Canada figurant à l'annexe 41 (voir l'annexe 42). Le projet a ainsi été achevé.

Le Canada a été invité à proposer, dans le cadre du projet CE 421, des modifications à apporter au glossaire contenu dans le *Guide d'utilisation de la CIB* en ce qui concerne le terme "fluent".

Projet D 107 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 26 sous réserve des modifications proposées par le Canada à l'annexe 27 (voir l'annexe 28).

Projet D 108 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 28. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 109 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations sur la nécessité de prévoir un groupe principal résiduel. La version française figurant à l'annexe 26 a été approuvée sous réserve de modifications mineures (voir l'annexe 27).

Projet D 117 (chimie) – Le groupe de travail est convenu que les renvois de limitation indiqués à l'index 25 étaient appropriés. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 136 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée des définitions figurant à l'annexe 16. La version française des définitions figurant à l'annexe 14 a été approuvée et le rapporteur chargé de la version française des définitions a été invité à modifier celle-ci en conséquence.

Il a été convenu de créer un nouveau projet de maintenance M 719, avec la Suède pour rapporteur, afin de régler le problème de l'apparente divergence de portée entre les termes anglais et français actuellement utilisés dans l'intitulé de la sous-classe A63D (utilisation du terme "Boccia") et les intitulés des groupes A/63D 1/00 et 5/00 (voir l'annexe 10).

Projet D 139 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la proposition de la Suède contenue à l'annexe 14 en vue d'ajouter un renvoi au sous-groupe F23Q 2/28 dans le groupe principal F23Q 3/00 (voir l'annexe technique 123). La version française des définitions figurant à l'annexe 15 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe 16). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 140 (mécanique) – Le groupe de travail est convenu de transformer les renvois de limitation à la sous-classe F02B et au groupe F02F 1/00 indiqués à l'annexe 18 en renvois indicatifs et de modifier en conséquence la version anglaise des définitions de la sous-classe figurant à l'annexe 16 (voir l'annexe 21). Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version française de l'annexe 20 (voir l'annexe 22). Il a été convenu qu'aucun groupe principal résiduel n'était nécessaire dans la sous-classe F23R. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 141 (chimie) – Il a été convenu de créer un nouveau projet de maintenance M 720 avec les États-Unis d'Amérique pour rapporteur et de demander des observations sur la nécessité de prévoir un groupe principal résiduel dans la sous-classe C30B compte tenu de l'analyse du Japon figurant à l'annexe 20.

Le Bureau international a été prié de transférer les annexes correspondantes du projet D 141 dans le projet M 720.

Projet D 143 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 9 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition contenue à l'annexe 12 (voir l'annexe technique 47).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 167 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions des sous-classes figurant à l'annexe 33.

Des observations ont été demandées

- sur la question de savoir si les exemples figurant au premier point en retrait du groupe principal G06K 9/00 sous les énoncés de définition étaient appropriés; et
- sur la question de savoir si les énoncés de définition des groupes rendaient correctement compte de la portée prévue de ces groupes ou s'il était nécessaire de prévoir des énoncés de définition dans tous les cas.

Projet D 171 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 16. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 172 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 17 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 18 (voir l'annexe technique 48). L'OEB a été invité à soumettre une version française des définitions. En ce qui concerne la proposition de modification du titre et du schéma général de la sous-classe G01D ainsi que du titre du groupe principal G01D 18/00, conformément à la proposition figurant à l'annexe 19, voir le paragraphe 21, dans le cadre du projet M 013, et l'annexe technique 69E.

Projet D 173 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 15. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs.

Projet D 174 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 24 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 21 (voir l'annexe technique 49). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 175 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 16. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 176 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 13 (voir l'annexe technique 50). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 177 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 21 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 16 (voir l'annexe technique 51). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 178 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve d'une modification, la version française des définitions figurant à l'annexe 18 (voir l'annexe 19) et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 17 (voir l'annexe technique 52). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 180 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 14, sous réserve des modifications proposées à l'annexe 19 (voir l'annexe 21). Le groupe de travail a également approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 20 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 17 (voir l'annexe technique 53). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 181 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 14 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 15 (voir l'annexe technique 54).

Projet D 184 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 6. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs et une version française des définitions.

Projet D 187 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 11, sous réserve des modifications suggérées à l'annexe 12 (voir l'annexe 14). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 189 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 13 (voir l'annexe technique 55) et la version française des définitions figurant à l'annexe 12, sous réserve d'une modification (voir l'annexe 15). Le Bureau international a été invité à modifier en conséquence la version anglaise des définitions (voir l'annexe 16). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 190 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve d'une modification, la version française des définitions figurant à l'annexe 18 (voir l'annexe 25), ainsi que la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 21 (voir l'annexe technique 56). Des observations ont été demandées sur la proposition du rapporteur contenue à l'annexe 22, tendant à modifier l'énoncé des définitions, et sur la contre-proposition du Japon contenue à l'annexe 24, tendant à supprimer la phrase concernée.

Projet D 191 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 11 (voir l'annexe 18). Le groupe de travail a également approuvé, sous réserve d'une modification, la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 17 (voir l'annexe technique 57).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 193 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 7 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 13, sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 58).

Projet D 194 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 19, sous réserve d'une modification (voir l'annexe 21), et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 14 (voir l'annexe technique 59).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 196 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version des définitions figurant à l'annexe 21. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 201 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 14. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 202 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française des définitions figurant à l'annexe 12. Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 203 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve d’une modification, la version anglaise des définitions figurant à l’annexe 12 (voir l’annexe 14), et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l’annexe 11, sous réserve d’une modification (voir l’annexe technique 60). Il a été convenu de créer un nouveau projet de maintenance M 721, avec l’OEB pour rapporteur, en vue de modifier les titres des sous-groupes C06F 1/22 et C06F 1/26, de manière à préciser le terme “assembling matches”.

Projet D 204 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l’annexe 7 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l’annexe 9, sous réserve de certaines modifications (voir l’annexe technique 61).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 205 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l’annexe 10, sous réserve d’une modification (voir l’annexe 12), et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l’annexe 9 (voir l’annexe technique 62).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 206 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve d’une modification, la version française des définitions figurant à l’annexe 9 (voir l’annexe 11).

Le Bureau international a été prié d’actualiser en conséquence la version anglaise des définitions (voir l’annexe 12). Le projet a ainsi été achevé.

Projet D 207 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l’annexe 7 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l’annexe 9, ainsi que les observations de l’Allemagne contenues dans l’annexe 10 (voir l’annexe technique 63).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 208 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise des définitions figurant à l’annexe 10, sous réserve d’une modification (voir l’annexe 12), et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l’annexe 11, sous réserve d’une modification (voir l’annexe technique 64).

Projet D 209 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve d'une modification, la version anglaise des définitions figurant à l'annexe 10 (voir l'annexe 11).

La version française des définitions a été demandée.

Projet D 215 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé une série d'observations sur les annexes 5 et 6.

MAINTENANCE DE LA CIB

Généralités

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base de synthèses des dossiers de projet de maintenance correspondants. Le groupe de travail a examiné huit projets de maintenance de la CIB en instance et a approuvé les modifications relatives à ces projets (voir les annexes techniques du présent rapport relatives aux projets de maintenance). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre et des délais correspondants font l'objet de l'annexe III du présent rapport.

Projets de maintenance de la CIB

20. Le groupe de travail a formulé les observations ci-après concernant les projets de maintenance de la CIB.

Projet M 013 (électricité) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du projet, et notamment des annexes 14 et 16 soumises par la Fédération de Russie concernant une proposition de modification du titre du sous-groupe G01W 1/11.

Le groupe de travail est convenu de créer un nouveau projet de maintenance M 722, avec la Fédération de Russie pour rapporteur, afin de passer en revue les documents de brevet actuellement classés dans le groupe G01W 1/11 et de modifier le titre de ce sous-groupe sur la base des résultats de cette analyse.

Le groupe de travail a pris note d'une proposition figurant dans l'annexe 19 du projet D172 à l'effet de modifier l'intitulé et l'index de sous-classe de la sous-classe G01D et de modifier l'intitulé du groupe principal G01D 18/00. Le groupe de travail a approuvé les modifications proposées dans l'annexe 19 du projet D172 (voir l'annexe technique 69E).

Le Bureau international a été invité à transférer l'annexe pertinente du projet D172 au projet M013 et l'OEB a été invité à préparer une version française des modifications.

Projet M 014 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 35 (voir l'annexe technique 70E).

La version française a également été approuvée (voir l'annexe technique 70F).

Le groupe de travail est convenu de reporter l'examen des observations de la Suède figurant à l'annexe 32 jusqu'à la soumission du projet "harmony" T078.

Projet M 101 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la table de correspondance figurant à l'annexe 28 (voir l'annexe V du présent rapport) et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 29. Il a été noté que les renvois à l'intitulé de la sous-classe C07B avaient été modifiés pour tenir compte de la modification des renvois approuvée dans le cadre du projet M038 (voir l'annexe technique 119). Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 707 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise du titre de la sous-classe B27G proposée par le rapporteur à l'annexe 13, sans renvois (voir l'annexe technique 121E).

Des observations ont été demandées

- sur les renvois figurant dans le titre de la sous-classe B27G compte tenu des renvois énumérés par le rapporteur dans les annexes 8 et 13 et sur les renvois figurant dans les titres des groupes principaux de la sous-classe B27G;
- sur la nécessité de modifier les rubriques d'orientation et le schéma général de la sous-classe.

Projet M 713 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la proposition restante du rapporteur figurant à l'annexe 7 (voir l'annexe technique 122E).

Il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire de prévoir un schéma général dans la classe C10 et que le lien entre les sous-classes C10G et C10J était suffisamment clair sans renvois.

Le Bureau international a été prié de soumettre des propositions concernant une table de concordance et une table des renvois croisés.

La version française a été demandée pour examen à la prochaine session du groupe de travail.

Projet M 714 (chimie) – Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une proposition initiale soumise par le rapporteur et des observations reçues (voir les annexes 1 à 5 du dossier de projet).

Des observations ont été demandées sur le lien entre les classes C07 et C08, et notamment sur les moyens d'exclure la matière relative aux peptides ou aux acides nucléiques, qui devrait être couverte par les sous-classes C07K ou C07H respectivement, et non par la classe C08.

Le rapporteur a été invité à analyser les définitions existantes figurant dans la classe C07, compte tenu des observations demandées.

Projet M 715 (mécanique) – La version anglaise de l'annexe 1 du dossier de projet a été approuvée (voir l'annexe technique 123E).

La version française a également été approuvée (voir l'annexe technique 123F).

Le groupe de travail a pris note des observations des États-Unis d'Amérique figurant à l'annexe 2 du dossier de projet concernant la contradiction entre le titre de la sous-classe A23K et un point intitulé "preserving of animal feedstuffs ---A23K" sous l'entrée "preserving" dans l'index des mots clés. Le Bureau international a été prié de modifier l'index des mots clés en conséquence. Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 716 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 1 sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 124E).

La version française a également été approuvée (voir l'annexe technique 124F).

Le projet a ainsi été achevé.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

21. Le président a déclaré que, parmi les points inscrits à l'ordre à jour de la présente session, 17 projets de définition ont été approuvés en anglais et 22 projets de définition achevés en français et en anglais. Au total, 145 projets de définition ont été menés à bien jusqu'ici. L'annexe IV du présent rapport fait le point sur l'état d'avancement de chaque projet de définition inscrit au programme. Le président a également précisé que 26 projets de révision ont été examinés et que neuf projets ont été achevés dans les deux langues (voir l'annexe III du présent rapport en ce qui concerne l'état d'avancement de chaque projet de révision). En outre, 16 projets de maintenance ont été traités et quatre projets ont été achevés dans les deux langues (voir l'annexe III du présent rapport en ce qui concerne l'état d'avancement des travaux sur chaque projet de maintenance).

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

22. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premiers jours au domaine de la mécanique, les deux jours suivants au domaine de l'électricité et la dernière journée au domaine de la chimie.

23. Le groupe de travail a pris note des dates suivantes de sa vingt-troisième session :

31 mai – 4 juin 2010.

24. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique le 11 janvier 2010.

[Les annexes suivent]